

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

18/10/2024

N° E24000070 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire

Vu enregistrée le 14/10/2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Grand'Combe des Bois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et l'élaboration d'un périmètre délimité des abords (PDA) sur la commune de Grand'Combe-des-Bois ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Albert GROSPERRIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Robert BOSSONNET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Grand'Combe des Bois, à Monsieur Albert GROSPERRIN et à Monsieur Robert BOSSONNET.

Fait à Besançon, le 18/10/2024

La présidente,

Pour expédition conforme,
Pour le Greffier en Chef,
Le Greffier

Cathy SCHMERBER

